

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Association du Comité des oeuvres sociales du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Subvention exceptionnelle de fonctionnement 2010 - Avenant à la convention financière 2010 - Décision - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Vous avez attribué au COS une subvention de fonctionnement de 987 840 € lors du Conseil du 26 mars 2010. Dans le rapport qui vous a été présenté à cette époque, il avait été fait mention d'une demande complémentaire de 548 000 €. Vous avez alors décidé d'une instruction complémentaire pour affiner le niveau des besoins du COS restitués dans la politique sociale mise en oeuvre pour le compte de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Sur la demande des services, le COS a produit régulièrement les états de ces dépenses. Il en ressort une réelle prise en compte de la nécessité de contenir l'octroi des prêts, cause première des problèmes financiers.

Dans le même temps, un contrôle de l'URSSAF a requalifié l'octroi de prêts d'avantage en nature soumis à fiscalisation. Cette décision entraînera une modification importante de la politique du COS en matière de prêts.

Après analyse du budget, le montant complémentaire de la subvention est évalué à 425 887 €. Ce montant prend en compte l'équilibre du volet social (hors prêts) du budget du COS ainsi que les charges de structure du COS à hauteur de 221 510 €.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer à caractère exceptionnel une subvention complémentaire de 425 887 €.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté Urbaine en faveur de ses agents,

Vu la convention triennale d'objectifs 2009-2011 du 19 décembre 2008,

Vu la délibération du 2010/0186 du 26 mars 2010 décidant la subvention de fonctionnement 2010 au profit de l'association du COS de la CUB,

Considérant que les conditions requises par la convention triennale susvisée sont respectées par le COS pour la présentation de sa demande de subvention exceptionnelle de fonctionnement,

Considérant qu'il ressort des bilans mensuels transmis par le COS de janvier à mai 2010, que l'aide exceptionnelle est justifiée,

Considérant qu'il s'avère opportun d'augmenter le montant de la subvention de fonctionnement 2010 à titre exceptionnel,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 425 887 € au bénéfice de l'Association du Comité des Oeuvres Sociales du personnel de la Communauté urbaine de Bordeaux, au vu des pièces justificatives prévues ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé à la convention financière votée en Conseil de CUB du 26 mars 2010,

Article 3 : d'inscrire la dépense correspondante d'un montant total de 425 887€ au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 CRB R 100 du budget supplémentaire de l'exercice 2010.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2010

M. BERNARD SEUROT